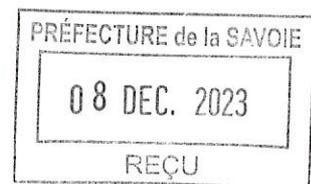




Comité de la caisse du 24 novembre 2023 Compte-rendu et délibérations



Ordre du jour

Modification des statuts de la caisse des écoles	3
Projet de délibération n° 17/2023 : Modification des statuts de la caisse des écoles.....	3
Mise à disposition d'un agent de la Ville de Chambéry auprès de la caisse des écoles	4
Projet de délibération n° 18/2023 : Mise à disposition d'un agent de la Ville de Chambéry auprès de la caisse des écoles	4
Attribution de subvention.....	6
Projet de délibération n°19/2023 : Voyage solidaire en Turquie initié par des jeunes suivis par la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie.....	6
Projet de délibération n° 20/2023 : Soutien au Fonds de la cité.....	7

Participants

10 membres en exercice : Thierry REPENTIN (présent), Lydie MATEO (présente), Gaëtan PAUCHET (présent), Patricia FERNANDES (présente), Isabelle DEBREUVE (absente), François RAVIER (représenté par Yann BRIANCON présent), 4 représentants des adhérents parmi Muhamed KQIKU (présent), Wajih CHAABANE (absent), Florence ZAGAGNOGNI (présente), Pierrick LANGUE (absent) et Karine DA ROCHA (présente).

Soit 8 présents avec droits de vote.

Autres présents sans droit de vote : Anne DOGLIONI, Erwan HETET, Eva CHEDRU



Modification des statuts de la caisse des écoles

Projet de délibération n° 17/2023 : Modification des statuts de la caisse des écoles

Le conseil municipal de la Ville de Chambéry en date du 17 octobre 2022 a approuvé la création de la caisse des écoles et ses statuts.

Après quelques mois de fonctionnement, et pour tenir compte de la nécessité de prévoir des modalités de fonctionnement ajustées, des adaptations des statuts sont à nouveau nécessaires.

Pour prendre en compte la démission d'Aurélie Le Meur comme représentante de la Ville au comité de caisse, il est proposé à la fois de modifier les statuts de la caisse des écoles pour dépersonnaliser les situations d'empêchement du Maire, président de la caisse des écoles.

Par ailleurs, pour tenir compte de la position du Trésorier, il est proposé de supprimer la clause qui prévoyait pour le président la faculté de décider des montants de subventions inférieurs à un certain seuil : cela ne relève plus désormais que du seul comité de caisse.

Délibération n°17/2023 : Modification des statuts de la caisse des écoles

Le Comité de caisse approuve les statuts modifiés de la caisse des écoles, joints à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 10			
Nombre de membres présents : 8			
Nombre de suffrages exprimés : 8			
VOTES :	Pour : 8	Contre : 0	Abstentions : 0
Date de convocation : 17 novembre 2023			
Présenté par le Président à Chambéry, le 24 novembre 2023			
Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 24 novembre 2023			

Mise à disposition d'un agent de la Ville de Chambéry auprès de la caisse des écoles

Projet de délibération n° 18/2023 : Mise à disposition d'un agent de la Ville de Chambéry auprès de la caisse des écoles

A la suite d'un jury qui s'est tenu le 11 septembre 2023, il a été proposé à Mme Anne Doglioni, agente des services de la Ville de prendre la fonction de cheffe de projet Cité éducative, responsable de la caisse des écoles.

Dans ce contexte, une convention de mise à disposition entre la Ville et la Caisse des écoles est nécessaire pour permettre la prise de fonctions de Mme Doglioni au 1er décembre.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter les termes de la convention ci-annexée.

Délibération n° 18/2023 : Mise à disposition d'un agent de la Ville de Chambéry auprès de la caisse des écoles

Le comité de la caisse adopte les termes de la convention de mise à disposition entre la Ville et la caisse des écoles.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0
Date de convocation : 17 novembre 2023
Présenté par le Président à Chambéry, le 24 novembre 2023
Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 24 novembre 2023

Attribution de subventions

Projet de délibération n° 19/2023 : Voyage solidaire en Turquie initié par des jeunes suivis par la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie

Cinq jeunes habitants de Chambéry-le-Haut ont été soutenus par la Sauvegarde de l'enfance et de l'Adolescence des Savoie pour la réalisation d'un voyage solidaire en Turquie, auprès d'enfants réfugiés syriens. Le projet s'est réalisé durant les vacances de la Toussaint et a été un franc succès.

Une demande de financement a été soutenue par les jeunes lors d'un entretien formalisé dans le cadre du fond de soutien aux projets des habitants.

Le comité stratégique a émis un avis favorable au co-financement du projet.

L'aide devait être versée en prestation (prise en charge des factures) mais – compte tenu du retard administratif pris par la caisse des écoles – l'aide est à prévoir en subvention.

En conséquence, il vous est proposé de valider la subvention au projet d'un montant de 2 500 €.

Délibération n° 19/2023 : Voyage solidaire en Turquie initié par des jeunes suivis par la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie

Le comité de la caisse approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie pour le voyage solidaire en Turquie.

Nombre de membres en exercice : 10			
Nombre de membres présents : 8			
Nombre de suffrages exprimés : 8			
VOTES :	Pour : 8	Contre : 0	Abstentions : 0
Date de convocation : 17 novembre 2023			
Présenté par le Président à Chambéry, le 24 novembre 2023			
Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 24 novembre 2023			

Projet de délibération n° 20/2023 : Soutien au Fonds de la cité

L'enveloppe 2023-2024 (56 026 €) du Fonds de la cité est insuffisante pour couvrir les projets passés et à venir sur cette année scolaire.

Le Comité stratégique de la Cité éducative propose que la caisse des écoles abonde le fonds de la cité d'un montant de 15 000 €, portant ainsi l'enveloppe 2023-2024 à 71 026 €.

Cette augmentation est assortie d'une exigence de projets de qualité, qui « font cité », sans désengagement financier des partenaires dans le cadre des politiques de droit commun.

Délibération n° 20/2023 : Soutien au Fonds de la cité

Le Comité de la caisse des écoles approuve le versement d'une subvention de 15 000 € au Fonds de la cité pour l'année scolaire 2023-2024.

Nombre de membres en exercice : 10			
Nombre de membres présents : 8			
Nombre de suffrages exprimés : 8			
VOTES :	Pour : 8	Contre : 0	Abstentions : 0
Date de convocation : 17 novembre 2023			
Présenté par le Président à Chambéry, le 24 novembre 2023			
Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 24 novembre 2023			

Date d'établissement du compte-rendu :

27 novembre 2023

Signature du Président de séance :

Thierry REPENTIN, Président de la caisse des écoles

